

**DISCOURS
DE MONSIEUR LE BATONNIER
THIERRY CARRERE**

**Rentrée solennelle
de la Conférence du Jeune Barreau
17 mars 2006**

DISCOURS D'ACCUEIL

Je voudrais très simplement saluer et remercier les personnalités présentes à cette Rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau.

Monsieur le Préfet de Région,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les représentants du Parlement européen,
Messieurs les officiers supérieurs des forces armées de la Nation,
Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Président du Tribunal Administratif,
Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes,
Monsieur le Recteur d'Académie,
Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance,
Monsieur le Procureur de la République,
Mes Chers Confrères,
Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance,
Monsieur le Procureur de la République,

Il est exceptionnel, depuis quelques années, que vous soyez présents tous les quatre, à la Rentrée de notre Conférence.

Les avocats du Barreau de Toulouse, que je représente aujourd'hui, y sont particulièrement sensibles.

Tous les jours nous cherchons ensemble les moyens de mieux travailler au service du justiciable.

Monsieur le Premier Président,

Nous avons su conserver les relations que vous aviez nouées avec mes prédécesseurs.

Monsieur le Procureur Général,

Votre nomination est toute récente mais déjà votre réputation et votre style se sont imposés à la satisfaction de tous.

Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance,

Nos relations sont plus que cordiales, elles se sont tissées dans le respect réciproque, dans la loyauté et dans la connaissance des problématiques respectives, au service d'une collaboration toujours constructive.

Monsieur le Procureur de la République,

Le travail que vous accomplissez à la tête du Parquet de Toulouse impose le respect.

Je loue le dialogue que vous avez su instaurer avec le Bâtonnier.

Vous avez l'estime des avocats qui, parfois dans une sorte de fraternité armée, vous reconnaissent toujours le courage, la franchise et la loyauté.

Je dirais à tous les représentants de l'institution judiciaire l'impérieuse nécessité à mes yeux de favoriser, de manière concrète, le dialogue et le travail en commun.

J'ai le sentiment que c'est le sens de ce que nous avons essayé de faire ensemble depuis quinze mois.

Je suis heureux de pouvoir saluer votre présence aujourd'hui.

Je salue également les nombreux responsables du monde économique, associatif et culturel qui sont invités à cette Rentrée solennelle, certains, pour la première fois.

Je suis conscient que cette cérémonie peut paraître quelque peu exotique. Votre présence me donne, cependant, l'occasion de rappeler l'implication et l'ouverture du Barreau au sein des différentes composantes de la société.

C'est également un grand honneur pour nous d'accueillir les personnalités représentatives de notre profession :

- Monsieur le Bâtonnier Paul-Albert IWEINS, Président du Conseil National des Barreaux,
- Monsieur le Bâtonnier Franck NATALY, Président de la Conférence des Bâtonniers,
- Monsieur le Bâtonnier Jean-Marie BURGUBURU, représentant le Barreau de Paris,

Je salue les représentants des barreaux étrangers.

- Mesdames, Messieurs les Bâtonniers de France qu'ils soient de Paris, de la Conférence des Bâtonniers, de la Conférence des Cent ou de la Conférence du Grand Sud-Ouest.

Merci de votre présence.

Je veux dire à tous et à chacun ma reconnaissance car vous avez, au cours de l'année écoulée, eu l'occasion de manifester votre solidarité à l'égard du Barreau de Toulouse.

Il est bon de rappeler que vous étiez au rendez-vous.

Je voudrais également remercier les partenaires qui ont souhaité s'associer à cette manifestation dont l'identité figure sur les plaquettes qui vous ont été remises.

Parler aujourd'hui de l'année écoulée m'amène à vous faire partager nos joies mais aussi nos peines.

Durant l'année 2005, nous avons eu la tristesse de voir disparaître trois de nos confrères.

- Le 17 mars 2005, Christian NICODEME dans sa 80^{ème} année.
- Le 30 mai 2005, Gilbert PFITZMANN dans sa 75^{ème} année.
- Le 8 octobre 2005, Henri ITORD dans sa 81^{ème} année.

Conformément à la tradition, mon successeur rendra, l'an prochain, à ces trois confrères l'hommage qu'ils méritent.

C'est avec émotion que nous avons appris la disparition de Monsieur le Président Dominique BOUTTE, Président de Chambre à la Cour d'Appel.

Ce magistrat avait su nouer des relations professionnelles de grande qualité avec l'ensemble du Barreau.

A sa famille ainsi qu'à ses collègues, nous rappelons aujourd'hui l'émotion et la solidarité du Barreau.

Dans le cadre de sa séance du 5 décembre 2005, le jury de la Conférence du Jeune Barreau a souhaité distinguer trois nouveaux talents.

Ont été respectivement nommés :

- 1^{er} secrétaire : Wilfried KLOEPFER
- 2^{ème} secrétaire : Emmanuel TRICOIRE
- 3^{ème} secrétaire : Olivier GANNE

Les médailles d'or, d'argent et de bronze ont été remises aux Secrétaires de la Conférence du Jeune Barreau respectivement par :

- *Monsieur Jean-Marc THOMAS, Président d'Airbus France, Président du Pôle Aéronautique espace système embarqué,*
- *Monsieur le Bâtonnier Franck NATALI, Président de la Conférence des Bâtonniers,*
- *Monsieur le Bâtonnier René BOUSCATEL, Maire adjoint de Toulouse, Président du Stade Toulousain*

sous l'autorité du Bâtonnier Paul-Albert IWEINS, Président du Conseil National des Barreaux.

Ces personnalités seront chaleureusement remerciées pour le concours qu'elles ont apporté à cette manifestation et l'hommage qu'elles ont rendu au barreau de Toulouse.

DISCOURS DE CLOTURE

C'était déjà un 17 mars, en 1838, les avocats du Barreau de Toulouse créaient la Conférence du Stage.

168 ans après, le même événement, rebaptisé, nous rassemble.

Pour cet anniversaire, nous avons souhaité nous éloigner de la Grand Chambre du Parlement de Toulouse, pour rejoindre, dans la Ville, au cœur de la cité, le Théâtre du Capitole.

« Le monde entier est un théâtre », disait Shakespeare.

C'est dans ce monde-là, celui de la globalité, que nous désirons vivre, et non dans un petit théâtre d'ombres aux représentations confidentielles.

Depuis le 1^{er} janvier de l'année écoulée, notre Ordre a été très actif.

En une année, nous avons rejeté la pathologie institutionnelle du pessimisme et illustré nos compétences et notre dynamisme.

En une année, notre Barreau a connu des événements exceptionnels qui marqueront l'histoire de la profession d'avocat.

Comme aimait à le rappeler Raymond ARON, qui s'opposait par sa pensée à une forme de déterminisme omniprésent, on sous-estime toujours parmi les causes historiques, les erreurs, les maladresses et les insuffisances des hommes.

Confronté à des événements, fruits de l'excès, le Barreau de Toulouse a su répondre avec détermination et dignité.

Il a sollicité, et obtenu, le soutien de l'ensemble des Bâtonniers français et des 44 000 avocats de ce pays.

Cette conjonction d'événements nous a amené à laisser ensemble quelques sédiments au bord du fleuve de la grande histoire.

Que tous ceux, quels que soient leur statut, leur profession, leur conviction, ou la couleur de leur robe, qui ont compris l'enjeu de l'épreuve qui nous était imposée, soient aujourd'hui, par ma voix et au nom de tous, chaleureusement remerciés.

L'histoire de cette mobilisation est riche d'enseignement.

Elle nous rappelle que rien n'aurait pu s'écrire sans, vraisemblablement, les dérives de certains et la volonté de quelques-uns.

Au terme de ce combat, nous avons obtenu la modification de la loi, par la majorité qui l'avait elle-même adoptée.

En outre, des avancées très significatives en matière de perquisitions et d'écoutes téléphoniques ont été consacrées.

Désormais :

- Aucun juge d'instruction ne pourra pénétrer dans un cabinet d'avocats, sans répondre préalablement, et par une décision motivée, aux questions qu'a posées en vain le Bâtonnier de Toulouse, le 14 avril 2005, à deux juges d'instruction orléanais :
 - Que reprochez-vous à cet avocat ?
 - Que venez-vous chercher dans ce cabinet ?

Le Bâtonnier retrouve un pouvoir de contrôle, que certains ont cru devoir ignorer.

- Pour encourir une condamnation au titre de l'article 434-7-2 du Code pénal, un avocat devra :
 - avoir agi sciemment,
 - sachant qu'il donne des informations,
 - à une personne qu'il sait susceptible d'être pénalement impliquée,
 - dans le dessein d'entraver la procédure.

Reconnu coupable, il serait alors complice d'une activité délictueuse et aurait gravement manqué aux devoirs de sa profession.

Avons-nous le droit de nous reposer sur ce succès ?

Certainement pas.

Le sort des confrères mis en examen dans cette affaire reste, pour nous, un sujet constant de préoccupations.

Nous revendiquons une justice sereine, attachée à l'objectivité des moyens de preuve.

Ne pas nous reposer sur ce succès, pour tous ceux qui embrassent cette profession et qui reçoivent, en héritage, un devoir de vigilance.

Il n'y a plus beaucoup de gardien des libertés publiques, dans un monde voyeuriste, exhibitionniste, versatile, dans lequel les lois changent au gré des faits divers, et où la recherche de la vérité suggère toutes les terreurs.

C'est la raison pour laquelle, mes chers confrères, vous suscitez toujours l'incompréhension ou la haine de certains... d'autres aussi l'admiration.

C'est un signe que vous êtes ce que vous êtes et que vous pouvez dignement cultiver ce que d'aucuns pensent, par aveuglement, devoir vous reprocher.

Je rappelais, l'an dernier, dans le cadre du discours de Rentrée solennelle, l'immense héritage des droits de la défense.

Nous pouvons, sobrement aujourd'hui, affirmer que nous avons fait fructifier celui-ci et que bien peu doutent aujourd'hui de son utilité.

La réforme des droits de la défense, que vous avez obtenue, est un événement dont vous pourrez, mes chers confrères, vous souvenir avec fierté.

Cet épisode, auquel je ne voudrais pas consacrer l'essentiel de mes observations, m'amène à une réflexion plus large : elle est relative à la relation, de plus en plus curieuse, que la société entretient avec la vérité :

- la vérité qu'elle affirme à la manière d'un dogme.

Il y aurait, en toute matière, une seule vérité, une vérité scientifique, une vérité historique, une vérité littéraire... rapidement figée, elle contraindrait chacun à bannir le doute et la liberté de s'interroger.

- Mais également, cette vérité de conviction que l'on cherche à conforter pour confondre un homme, au mépris parfois de l'impropriété des moyens et singulièrement de la forme. La forme, comme l'a dit IERING, demeure « l'ennemi juré de l'arbitraire » et « la sœur jumelle de la liberté ».

Il y a, si nous n'y prenons garde, dans ce culte frelaté de la vérité, un nouvel absolu qui balayerait toutes les valeurs fondatrices qu'une civilisation a patiemment collectées pour s'éloigner d'une logique binaire et manichéenne.

Etre avocat aujourd'hui, c'est sentir, sous nos pieds, le socle d'une grande démocratie.

C'est aussi douter et inviter les doctes et les génies à douter.

C'est veiller à la conservation effective, pour toute personne, du droit d'être défendu par un avocat indépendant qui n'a rien à redouter pour sa propre liberté ou pour la sécurité des confidences qu'il reçoit.

Puissent ces événements nous empêcher à tous de l'oublier !

Durant l'année écoulée, l'Ordre des Avocats a eu à cœur de rappeler l'implication de la profession au plus profond de la vie de la cité, sous toutes ses formes, qu'elle soit économique, sociale, culturelle ou politique.

L'activité de notre Ordre a été exceptionnelle. En voici quelques exemples :

- la promotion auprès de nos confrères, et du public, d'un honoraire transparent et contractualisé,

- une multitude de colloques consacrés à la loi de finance, à la transmission d'entreprise, au statut du dirigeant de société, à la réforme du divorce...
- une journée de consultation fiscale à destination des Toulousains,
- la convention du Barreau de Toulouse, consacrée aux « collectivités territoriales et aux risques majeurs », en partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Toulouse et celle du SICOVAL,
- une coopération renouvelée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- des rencontres avec la profession de juriste d'entreprise,
- un dialogue renoué avec les responsables locaux du monde judiciaire, ainsi qu'avec la Chancellerie,
- une école de formation des avocats, aux compétences élargies, avec l'implication de nouvelles équipes,
- des permanences pénales organisées sur la base du volontariat,
- la représentation du jeune Barreau au sein des instances ordinales,
- la création d'une commission internationale regroupant l'ensemble des confrères toulousains travaillant à l'étranger,
- la présentation et la réception, à la Maison de l'Avocat, des deux pôles de compétitivité : aéronautique espace système embarqué et cancer bio santé,
- l'admission de notre Ordre comme partenaire du pôle aéronautique,
- l'organisation de la journée nationale « Avocats-Entreprises »,
- la participation au train de la création d'entreprises,
- ou au derby des entreprises,
- la création des cafés juridiques : consacré au téléchargement ou au droit de la défense,
- une demi-journée, à destination des avocats stagiaires, pour réfléchir aux relations avec la presse, en présence d'un journaliste,
- la mise en place de conseils de discipline régionaux,
- l'adhésion de notre Ordre au comité industriel de promotion de la région,
- les premiers pas d'un partenariat avec l'ensemble des grandes écoles toulousaines,
- la convention de collaboration avec la confédération des Petites et Moyennes Entreprises,
- des relations nouées avec les Barreaux de Tunis et d'Hambourg (qui se concrétiseront bientôt par la signature de conventions de jumelage),

- 20 000 consultations gratuites à destination des Toulousains les plus isolés,
- et beaucoup d'autres initiatives... passionnantes mais qu'il serait fastidieux de rappeler ici.

L'idée est désormais installée que les avocats embrassent des compétences larges au service de l'ensemble de vos activités.

Notre Barreau se construit, au coeur de la société, en harmonie avec l'économie de l'intelligence qui caractérise de manière si singulière cette ville et cette région.

Conscients de leur héritage social, éthique et de leur responsabilité historique, les avocats ont fait le choix de ne pas regarder leur avenir dans un rétroviseur ou de chercher dans leur seul nombril des sources d'inspiration.

Le Bâtonnier, représentant de notre Ordre, a pris sa part dans cette évolution.

Le Bâtonnier de droit divin n'existe pas.

Celui qui se contenterait d'incarner une image éthérée, très éloignée des nécessités de l'action, n'a aucune densité dans cette fonction.

Faire quelque chose oblige à s'expliquer, voire à se justifier.

Ne rien faire n'oblige à rien.

Nous avons dû rappeler que se regarder n'est pas forcément s'admirer, que se comparer ne conduit pas nécessairement à la conviction que nous sommes les meilleurs, que reconnaître quelques mérites aux autres est un exercice parfois difficile mais salutaire.

Il nous a fallu accomplir quelques efforts pour rejeter :

- cette inertie délicate qui caractérise parfois notre univers professionnel,
- ces certitudes magnifiques,
- ces olympiades de la satisfaction de soi, tempérées, il est vrai, de manière cyclothymique, par quelques accès rituels de flagellation.

Nous avons banni de notre Ordre le désarroi que nourrissaient certains face à une société qui semblait fuir nos traditions.

Nous avons rappelé, à tous, la compétence et la diversité de nos métiers qui ne laissent aucun champ d'activité inexploré.

Nous avons, dans le respect de ceux qui nous ont précédés, modernisé notre Ordre et contribué ainsi à rendre visible cette profession dans sa région, dans sa ville et dans son économie.

Mes chers confrères,

Alors que cette Rentrée est placée sous l'égide de l'Histoire, vous pourrez vous souvenir de l'année qui vient de s'achever.

Je remercie tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont relayé l'action de notre Ordre et participé sous diverses formes à son rayonnement.

Je remercie les membres du Conseil de l'Ordre qui portent avec moi cette action.

Il est de tradition que le Bâtonnier s'adresse, aujourd'hui tout particulièrement, à ses jeunes confrères.

L'ensemble de mon discours est en fait une adresse à la jeunesse et à ceux qui constituent l'avenir très clairement affirmé de notre profession.

Vous êtes la fierté de votre Bâtonnier. Vous arrivez dans cette profession avec des connaissances importantes qui vont vous permettre d'exercer dans différents champs d'activité.

Rappelez-vous, cependant, qu'être avocat impose une certaine densité humaine.

En 1926, Ortega Y Gasset, philosophe espagnol, livrait avec un sentiment de dégoût, dans un ouvrage intitulé « La révolte des masses », la définition de « l'homme masse ».

L'homme masse est un type d'homme hâtivement bâti, monté sur quelque pauvre abstraction et qui, pour cela, se retrouve identique d'un bout à l'autre de la planète.

Cet homme masse, cet homme vidé au préalable de sa propre histoire, sans entrailles du passé, cet homme, n'aurait que des appétits.

Il ne se reconnaîtrait que des droits. Il ne souscrirait à aucune obligation. Mais serait docile, à toutes les modes et toutes les tyrannies.

Vous devez fuir ce stéréotype de l'homme masse.

Vous êtes avocat.

A ce titre, vous avez beaucoup plus de devoirs que de droits.

Le premier de ces devoirs étant de comprendre le monde dans son humanité.

N'oubliez jamais que votre vie se construit au milieu des passions des hommes, beaucoup plus que dans la science des choses.

Vous recevez en héritage le respect et la liberté :

- le respect, celui que vous devez aux autres, et celui que vous devez inspirer,
- la liberté, la vôtre et celle des citoyens.

Vous aurez à vous construire dans une double culture d'appartenance et d'indépendance.

Ayez toujours le courage de déplaire quand votre conscience (et non votre fantaisie) vous commande de le faire.

C'est là la synthèse de nos traditions dont il faudra, tous les jours, sans perdre de vue l'horizon, vous montrer dignes et fiers.

Votre modernité se conjuguera avec les mystères de cette profession qui vous commandent de toujours répondre, comme le disait CONRAD, « aux appels confus de la vie et de la mort qui sont les fondements d'une nature chevaleresque ».

Au XVII^{ème} siècle, un conseiller au Parlement de Paris affirmait « si j'étais accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerai par prendre la fuite... ».

Aujourd'hui, les Français assistent, médusés, aux travaux historiques de la commission parlementaire consacrée à l'affaire d'Outreau.

Ce discours est l'occasion de rappeler l'estime immense que nourrissent les avocats pour la fonction et le métier de juger.

Nous le ferons d'autant plus que l'heure est davantage à la mise en cause qu'à la reconnaissance du travail et des responsabilités.

Nos excellentes relations avec tous les acteurs de la justice, le respect et parfois l'admiration pour ceux qui incarnent cette fonction, ne sauraient cependant nous empêcher de réfléchir, avec d'autres, à la crise d'image, à la crise sociale et à la crise morale que traverse la justice.

73 % des Français déclarent n'avoir aucune confiance dans leur justice.

Les avocats, qui n'ont aucun goût pour les idées convenues, doivent réfléchir à cette demande qui consiste à faire peser sur tous les acteurs de la justice, un principe à la fois régulateur de toute activité, et fondateur d'un certain degré de confiance qui est celui de la responsabilité.

Il apparaît en effet étonnant, que ces femmes et ces hommes qui peuvent décider de la vie, de la liberté, de l'avenir d'un justiciable, échappent en grande partie à ce principe universel.

Une grande réforme pourrait voir le jour et permettre ainsi de faire pénétrer, dans un univers victime de son opacité, un principe essentiel qui s'applique à toutes les activités de la vie sociale et qui apparaît de nature à restaurer l'indispensable confiance que les citoyens devraient pouvoir durablement placer dans le travail de notre institution judiciaire.

Car s'il est très honorable que les magistrats n'aient pas pour principal souci celui de plaire et d'être aimés, l'institution doit malgré tout cesser de faire peur à une majorité de Français.

Il me paraît possible de faire avancer ce sujet essentiel, à l'écart des passions, en conjuguant les principes d'indépendance, de légitimité, de recrutement et de responsabilité de ceux qui, au nom du peuple français, prennent tous les jours des décisions, qu'il faut bien classer parmi les plus graves, au milieu de celles qu'un homme peut imposer à ses semblables.

Tout le monde comprendra que les avocats, aux côtés des citoyens et de leur représentation nationale, puissent, dans le respect de chacun, contribuer à ce débat.

Mes chers confrères,

Parmi tous vos devoirs, il y aura toujours celui de garder le secret.

Une loi, qui transpose une directive européenne, est venue imposer aux professionnels, qu'ils soient banquiers, notaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, mais également avocats, une obligation de déclarer le soupçon que leur inspirerait une opération financière, juridique, économique pour laquelle leur concours aurait été sollicité.

Si les avocats ne fournissent jamais (je dis bien jamais) les moyens d'une opération délictueuse, ils ne dénonceront pas !

Quelle est cette éthique de petit employé de bureau d'un régime totalitaire qui consisterait à recevoir des confidences, pour dénoncer, ensuite, celui qui est venu à vous sur le fondement d'une confiance qui a traversé les siècles et tous les régimes politiques.

La profession d'avocat a été la seule, et on le comprendra, à rejeter l'obligation de déclaration de soupçon.

L'entité politique abstraite, incarnée par le technocrate européen, ne saurait nous faire oublier l'âme profonde de cette profession.

Le « colloque singulier », cher à Georges DUHAMEL, continuera à garder ses secrets car il est au cœur de notre métier et constitue, pour l'esprit et l'âme des hommes, un bienfait fondamental qui marque la frontière entre la liberté garantie et les ambitions des institutions totalitaires, sous toutes leurs formes, y compris les plus policées.

Nous savons qu'une certaine conception de la recherche de la vérité peut suggérer toutes les terreurs.

Vous pourrez continuer à confier vos secrets aux avocats.

Ils ont tout au long de l'histoire, en exposant leur réputation et leur vie, défendu les parias et les proscrits, les faibles contre les puissants, les vaincus contre les vainqueurs.

Ils ont défendu les manants contre leurs seigneurs, les seigneurs contre leurs rois.

Ils ont été bannis par les tyrans.

Ils ont subi les insultes et les crachats.

Certains ont été lynchés par la foule.

Ils furent écartés des prétoires pour avoir dénoncé la justice d'exception.

Leur tête a roulé dans la corbeille de la Révolution pour avoir défendu un Roi.

Et aujourd'hui, quelqu'un voudrait qu'ils dénoncent ?!

Quand j'ai reçu le bâton, symbole de la fonction du Bâtonnier de Toulouse, j'ai rappelé, à tous mes confrères, cette phrase d'EPICTETE :

« J'espère avoir la force de changer ce qui peut être changé,
le courage pour supporter ce qui ne peut être changé
et l'intelligence pour distinguer les deux ».

Durant cette année, nous avons réussi à porter la réputation de cette profession au-delà des limites que certains voulaient lui assigner.

Nous avons rappelé ses valeurs qui sont celles de la démocratie et de la république.

Dans un tissu social en crise, nos compétences, notre savoir-faire, notre déontologie doivent nous inciter à l'audace et à l'ambition.

Elles doivent aussi nous impliquer dans une identité éthique et solidaire dont notre monde, au cœur de la république, a besoin pour apaiser ses tensions.

Sur le terrain des libertés publiques, nous avons rappelé à tous des principes essentiels qui gouvernent, depuis la nuit des temps, les droits de la défense.

Nous avons des choses à dire, que certains n'avaient peut-être pas envie d'entendre.

J'ai le sentiment qu'elles ont été malgré tout entendues.

Nous avons en fait répondu aux deux formes de devoirs que le philosophe ALAIN assigne aux citoyens : « Un devoir d'obéissance qui assure l'ordre, un devoir de résistance qui assure la liberté ».

Nous continuerons à porter la parole, celle multiple et diverse de tous les citoyens, mais également celle des droits fondamentaux.

Mes chers jeunes confrères, c'est à vous que mes dernières paroles aujourd'hui vont s'adresser.

Quel bonheur, pour l'aube qui se lève à l'horizon, d'appartenir à ce Barreau !

Goûtez le privilège, au début de ce siècle, d'embrasser une profession qui affiche, à la fois, un passé prestigieux et un avenir qui justifie toutes les ambitions.

Quelle chance d'intégrer cette communauté de 1 000 avocats qui fédère tous les savoirs !

Cette communauté est diverse, enthousiaste, jeune, dynamique, unie et combative quand les circonstances l'exigent.

Elle accompagne, toutes les femmes, et tous les hommes de ce pays.

Elle porte, avec eux, leurs projets, leurs entreprises, leurs créations, leurs rêves et les épreuves qu'ils traversent.

Vous mesurerez tous les jours combien le singulier et le particulier de leur destin renvoient à l'universel.

Nous aurons besoin de vous pour embrasser la vaste scène de la cité.

Vous avez les connaissances, la jeunesse, le talent, l'éthique pour relever ce défi.

Vous serez à la fois des héritiers et des pionniers.

Vous assurerez la pérennité d'une profession éternelle, non simplement comme un fils succède à un père, mais avec la flamme des conquérants.

Demeurez confiants, généreux et ouverts.

Jamais la société, sous toutes ses formes, n'a eu à ce point besoin de vous.

Ne vous détournez à aucun prix, au profit du petit théâtre, des corridors et des antichambres, des appels multiples qui nous viennent du grand théâtre du monde.